



Compte rendu de la séance du Conseil municipal du 8 septembre

Le Conseil municipal de Saint-Pierre-des-Tripiers s'est réuni le 8 septembre 2026 à 18h à la salle de l'Armérie

Présents : Emmanuel Adely, Anne-Sophie Bourasseau, Éric Aragon, Christine Borrut, Samuel Darchy, Sandrine Descaves, Jean-Philippe Vernhet

Secrétaire générale : Mirène Duny

Secrétaire de séance : Christine Borrut

1) Patrimoine : travaux Fontaine de la Volpilière, délibération pour signature convention avec Fondation du Patrimoine

Pour faire suite à la convention signée le 11 août avec Agno Inter Pro, le conseil délibère pour la signature d'une convention avec la Fondation du Patrimoine, qui peut permettre à la commune d'obtenir d'autres subventions. Car ce jour, le reste à charge de la commune est de 16 000€

La signature d'une convention avec la Fondation du Patrimoine est adoptée par l'ensemble du conseil par 7 voix pour.

Dans le cadre de cette convention, Emmanuel Adely va lancer une demande de mécénat auprès de la Fondation du Patrimoine.

Par ailleurs, une demande de subvention sera faite auprès du PNC avant le 15 septembre.

2) Approbation du rapport de la CLECT

La CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) a pour rôle d'évaluer les charges relatives aux compétences transférées entre les communes et l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale), l'objectif étant de garantir la neutralité budgétaire lors de chaque transfert de compétences entre EPCI, et communes membres.

Elle définit les montants des AC (Attributions de Compensation) c'est-à-dire des transferts de charges des communes vers l'EPCI, ou des restitutions de charges de l'EPCI à ses communes membres.

La CLECT, composée des 17 maires, s'est réunie pour installer la commission, à la suite des élections municipales de 2026.

L'Attribution de Compensation est positive pour la commune de Saint-Pierre-des-Tripiers.

La CLECT propose de poursuivre la trajectoire de l'augmentation (1,2 % pour 2026) de la contribution au SDIS.

La CLECT propose le maintien des modalités de financement des charges liées à la gestion du GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

La CLECT propose la poursuite des négociations avec l'EDML (École Départementale de Musique de Lozère) pour contenir et rationaliser le montant de sa contribution.

Le rapport de la CLECT est adopté par l'ensemble du conseil par 7 voix pour.

3) Proposition de la DGFIP de réévaluation des éléments de confort pris en compte pour la taxe foncière

La DGFIP propose de réévaluer les surfaces des habitations en fonction d'« éléments de confort » tels que électricité, eau, baignoire, etc., qui accroîtraient les surfaces considérées de plusieurs m².

La proposition est refusée par l'ensemble du conseil par 7 voix contre.

4) Piste DFCI

Le début des travaux doit être confirmé par l'entreprise Engelvin. Le montant des travaux est couvert à 100 % par les subventions obtenues.

5) Projet Maison d'Accueil pour personnes âgées dépendantes

Une demande est faite à la Com Com de réaliser une étude d'opportunité et de faisabilité relative à la création d'une résidence pour l'autonomie pour personnes âgées, sur le Causse Méjean.

La demande est adoptée par l'ensemble du conseil par 7 voix pour.

La Com Com soutient ce projet et prendra en charge cette étude prospective réalisée par un prestataire externe.

Cette étude doit permettre l'évaluation des besoins de la population, du nombre de logements nécessaires, des sites susceptibles d'accueillir le projet, d'un comparatif des formes juridiques possibles et de modèles de fonctionnement.

Cette demande doit être conduite en concertation avec les communes de Mas-Saint-Chély, Hures-la-Parade, Saint-Pierre-des-Tripiers sur le Méjean, et d'autres communes de la Com Com intéressées par le projet, le Conseil départemental de la Lozère et les acteurs concernés.

La question d'intégrer une crèche à ce projet sur le Causse a été posée. Le projet de résidence pour l'autonomie étant déjà avancé, il ne semble pas possible de le modifier pour intégrer une crèche.

6) Questions diverses

- Bilan post-incendies de l'été : la salle de l'Armérie peut se transformer une salle d'accueil et de refuge en cas d'accident majeur. Il a donc été décidé d'acheter 40 couvertures de survie. La commune de Meyrueis ayant acheté des lits de camp et des sacs de couchages, un prêt de ces équipements à notre commune est acquis, de même que l'utilisation de leur salle des Fêtes.
- Demande des pompiers : un point d'eau est nécessaire à moins de 200 mètres de chaque hameau.
- Permis de construire et déclarations préalables des 6 derniers mois : 2 demandes de déclarations préalables ont été accordées.
- Demande de l'organisation de la course des Templiers pour passer sur un chemin communal dans Le Truel : un arrêté municipal sera pris pour interdire le passage sur ce chemin communal. Vive inquiétude du conseil face à l'augmentation du nombre de participants à cette course.
- Taxe logements vacants : une projection pourrait être faite sur l'existence de logement vacants sur la commune ; cela pourrait déboucher sur des logements en location.
- Voirie : les travaux sur la route du Truel devraient être effectués fin septembre.
- Mutuelle pour employés communaux : au 1^{er} janvier 2027, la commune participera pour ses 2 employées à une mutuelle obligatoire : il a été décidé d'une participation de 9,55€ par mois par agent pour la prévoyance et de 25€ par mois par agent pour la mutuelle santé.
- Quand la salle de l'Armérie est louée, elle doit être restituée propre (sauf option ménage) et rangée.
- Laurent Vergély, formateur ABPS (Association Artisans Bâisseurs en Pierre Sèche), a proposé lors d'une rencontre sur le chantier participatif des murs de La Volpilière, d'y organiser une session de formation de ses stagiaires. Cela permettrait au chantier de bénéficier de 5 jours de présence de stagiaires qui construiraient l'un des murs du chantier. En contre-partie, ces stagiaires devront être nourris et logés.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil s'est terminé à 20h30 et la séance a été levée.

Date du prochain conseil à déterminer.